

**OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE
DE L'ONTARIO (OTÉLFO)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

**OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE
DE L'ONTARIO (OTÉLFO)**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État de la situation financière	4
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est responsable des états financiers, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a préparé les états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'OTÉLFO au 31 mars 2025, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'OTÉLFO sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'OTÉLFO s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers principalement par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été audités par Marcil Lavallée, comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'OTÉLFO. Le rapport de l'auditeur indépendant précise ses responsabilités, l'étendue de l'audit et exprime son opinion professionnelle sur les états financiers.

Xavier Brassard-Bédard

Xavier Brassard-Bédard
Directeur général

Julie Brisson

Julie Brisson, CFA
Directrice principale des finances

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) (« l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcel Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 20 juin 2025

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2025

4

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	4 196 701 \$	4 430 489 \$
Débiteurs (note 4)	1 299 854	1 805 120
Frais payés d'avance	1 677 814	2 461 083
	7 174 369	8 696 692
ENCAISSE AFFECTÉE (note 5)	8 745 671	7 037 941
DROITS DE DIFFUSION (note 6)	15 832 058	15 366 057
PROGRAMMATION MAISON (note 7)	5 349 258	4 802 050
ACTIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	6 653 700	6 353 200
IMMOBILISATIONS (note 9)	4 780 478	5 125 245
	41 361 165	38 684 493
	48 535 534 \$	47 381 185 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean Lépine

Président du Conseil

Frédéric Duguay

Président du Comité de finances et vérification

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2025

5

	2025	2024
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 10)	3 810 186 \$	4 719 471 \$
Apports reportés (note 11)	64 457	980 422
	3 874 643	5 699 893
PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	3 592 800	3 333 900
APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION (note 12)	21 402 535	18 895 307
APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON (note 13)	5 961 683	4 862 683
APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS (note 14)	5 312 235	6 239 900
	36 269 253	33 331 790
	40 143 896	39 031 683
ACTIF NET		
Affectations internes (note 5)		
- Fonds TFO	1 519 008	1 519 008
- Fonds de pension	-	-
Non affecté	6 872 630	6 830 494
	8 391 638	8 349 502
	48 535 534 \$	47 381 185 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

6

	2025	2024
PRODUITS		
Apports		
- Subventions de fonctionnement (note 15)	21 161 141 \$	24 401 910 \$
- Financement de projets spéciaux (note 16)	1 816 724	1 089 182
- Corporatifs et gouvernementaux (note 17)	4 249 354	2 910 203
Autres produits (note 18)	2 236 827	2 078 764
Amortissement des apports reportés		
- Droits de diffusion (note 12)	5 317 879	5 806 033
- Programmation maison (note 13)	2 639 929	3 573 532
- Immobilisations (note 14)	1 927 629	2 133 972
	39 349 483	41 993 596
CHARGES		
Programmation et émissions	11 894 235	11 886 120
Production et technologie	8 376 306	8 545 543
Administration	8 265 550	8 707 596
Amortissement des droits de diffusion	5 317 879	5 806 033
Amortissement de la programmation maison	2 639 929	3 573 532
Amortissement des immobilisations	1 927 629	2 133 972
Avantages sociaux futurs	927 419	1 340 114
	39 348 947	41 992 910
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT GAINS ACTUARIELS NETS SUR LES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	536	686
Gains actuariels nets – Régimes d'avantages sociaux futurs	41 600	748 500
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	42 136 \$	749 186 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

7

	Affectations internes				
	Fonds TFO	Fonds de pension	Non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 519 008 \$	- \$	6 830 494 \$	8 349 502 \$	7 600 316 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	42 136	42 136	749 186
SOLDE À LA FIN	1 519 008 \$	- \$	6 872 630 \$	8 391 638 \$	8 349 502 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

8

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	42 136 \$	749 186 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des droits de diffusion	5 317 879	5 806 033
Amortissement de la programmation maison	2 639 929	3 573 532
Amortissement des immobilisations	1 927 629	2 133 972
Gains actuariels nets – Régime d'avantages sociaux	(41 600)	(748 500)
Amortissement des apports reportés – droits de diffusion	(5 317 879)	(5 806 033)
Amortissement des apports reportés – programmation maison	(2 639 929)	(3 573 532)
Amortissement des apports reportés – immobilisations	(1 927 629)	(2 133 972)
	536	686
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	(536 715)	(1 118 427)
	(536 179)	(1 117 741)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN ACTIFS INCORPORELS		
Subventions – droits de diffusion	7 825 107	5 810 964
Subventions – programmation maison	3 738 929	2 379 612
Subventions – immobilisations	1 000 000	1 000 000
Acquisition de droits de diffusion	(5 783 880)	(5 589 366)
Acquisition de programmation maison	(3 187 137)	(2 334 837)
Acquisition d'immobilisations – montant net	(1 582 898)	(797 691)
	2 010 121	468 682
ACTIVITÉ NETTE DE PLACEMENT		
Variation nette de l'encaisse affectée	(1 707 730)	2 098 971
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(233 788)	1 449 912
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 430 489	2 980 577
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 196 701 \$	4 430 489 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent de l'encaisse.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

9

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (l'Office) est une société d'État créée le 1 avril 2007 selon un décret. L'Office est un réseau de télédiffusion indépendant de langue française et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'Office sont d'offrir de la radiodiffusion et de la télécommunication éducative en langue française au grand public, de répondre aux intérêts et aux besoins de la communauté francophone et de développer les connaissances et les habiletés de cette communauté.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NC-OSBLSP). L'Office a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les méthodes comptables utilisées par l'Office sont décrites ci-dessous :

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations utilisées portent sur la durée de vie utile des immobilisations, des droits de diffusion, des coûts de programmation maison capitalisés et sur l'estimation de certaines provisions. Les estimations comprennent également les clés de répartition utilisées afin de capitaliser la quote-part de la main-d'œuvre et des autres charges à titre de coûts de programmation maison. Les estimations comprennent également l'actif et le passif liés aux avantages sociaux futurs.

Certains des éléments pour lesquels des estimations importantes ont été effectuées sont l'actif et le passif au titre des prestations déterminées pour le régime de retraite à prestations constituées et les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Pour estimer ces montants, la direction doit formuler des hypothèses qu'elle considère raisonnables, notamment à l'égard des taux d'inflation, d'actualisation et de mortalité. Elle prend aussi en considération les augmentations de salaires à venir et l'âge de retraite des employés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats et la situation financière de l'Office. La charge liée aux prestations de retraite du personnel pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices à venir.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Apports

L'Office applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à l'acquisition d'immobilisations, de droits de diffusion ou d'émissions de télévision produites à l'interne pour des exercices futurs (programmation maison) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats selon la même méthode d'amortissement et la même période que les actifs connexes.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à des charges particulières pour des exercices futurs (programmation maison ou autres) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats au cours de la période où les charges connexes sont engagées.

Abonnements et autres produits

Les produits tirés des abonnements de distribution du signal, de vente de services, de publicité et distribution, de vente de produits éducatifs et autres sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les intérêts sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Office comptabilise les apports reçus sous forme de fournitures et/ou services, lorsque leur juste valeur peut être raisonnablement établie et que ces fournitures et/ou services sont utilisés dans le cadre des opérations courantes et que ceux-ci auraient été autrement acquis. Les apports reçus sous forme de fournitures et/ou services sont comptabilisés à la juste valeur des fournitures et/ou services reçus.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, ou soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

Les actifs évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif se composent de l'encaisse, des débiteurs et de l'encaisse affectée.

Les passifs évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Office détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Office détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Programmation maison, droits de diffusion et coûts de production

La programmation maison, les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

Programmation maison

La programmation maison comprend les émissions de télévision produites à l'interne. La programmation réalisée et en cours de production, laquelle démontre une valeur future réalisable par le biais des moyens de communication télévisuels et Web-interactifs de TFO, est comptabilisée au coût, sur une base individuelle, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision et des nouveaux médias à l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les productions sous contrat de coproduction, de préachat et d'acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les périodes suivantes :

	Périodes
Mobilité (tablettes et téléphones intelligents)	2 ans
Machines de bureau	3 ans
Infrastructure de bureau	4 ans
Équipement informatique de production	5 ans
Équipement de production	7 ans
Ameublement et mobilier	10 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail

Dépréciation des immobilisations, des droits de diffusion et de la programmation maison

Quand une immobilisation, un droit de diffusion ou un élément de programmation maison cesse de contribuer à la capacité de l'Office de fournir des services, l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de cet actif, s'il y a lieu, est constaté à l'état des résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'Office a adopté les méthodes suivantes :

- l'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains actuariels (pertes actuarielles) de chaque exercice sont comptabilisés sur une base systématique et sont amortis sur la période moyenne estimative de services futurs des participants actifs ayant droit à des prestations du régime, soit 12 ans. La période moyenne estimative de services futurs des participants actifs des autres régimes complémentaires est de 15 ans.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Financement excédentaire

Les ministères peuvent exiger le remboursement de tout financement excédentaire. Tout remboursement est comptabilisé dans l'exercice en cours.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'Office ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - Conversion des devises.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

15

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2025	2024
Débiteurs	505 266 \$	1 301 368 \$
Frais payés d'avance	783 269	(663 746)
Créditeurs et frais courus	(909 285)	(151 868)
Apports reportés	(915 965)	(1 604 181)
	(536 715) \$	(1 118 427) \$

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Ministère de l'Éducation	67 280 \$	534 142 \$
Gouvernement fédéral	208 488	591 734
Corporatifs et autres	366 341	173 117
Taxes à la consommation	657 745	506 127
	1 299 854 \$	1 805 120 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

16

5. ENCAISSE AFFECTÉE

	2025			
	Solde de début	Ajouts	Utilisation	Solde de fin
Réserves				
- Renouvellement des immobilisations ^(a)	1 114 655 \$	531 756 \$	(1 114 655) \$	531 756 \$
- Droits de diffusion ^(b)	2 000 000	3 381 238	(2 000 000)	3 381 238
- Fonds TFO ^(c)	1 519 008	-	-	1 519 008
- LAPHO ^(d)	73 440	-	(73 440)	-
- Priorités d'entreprise ^(e)	725 932	-	(725 932)	-
- Projets spéciaux – hors-MÉO ^(f)	-	512 006	-	512 006
Engagements				
- Droits de diffusion	1 529 249	1 854 093	(1 194 104)	2 189 238
- Projets spéciaux – MÉO	15 024	-	(15 024)	-
- Programmation maison (FMC) ^(g)	60 633	612 425	(60 633)	612 425
	7 037 941 \$	6 891 518 \$	(5 183 788) \$	8 745 671 \$
	2024			
	Solde de début	Ajouts	Utilisation	Solde de fin
Réserves				
- Renouvellement des immobilisations	912 346 \$	947 372 \$	(745 063) \$	1 114 655 \$
- Droits de diffusion	1 200 000	2 000 000	(1 200 000)	2 000 000
- Fonds TFO	1 519 008	-	-	1 519 008
- MALÉO	15 985	-	(15 985)	-
- CEL (Cours en ligne)	1 007 930	-	(1 007 930)	-
- LAPHO	181 552	73 440	(181 552)	73 440
- Priorités d'entreprise	2 087 707	725 932	(2 087 707)	725 932
- Projets spéciaux – hors-MÉO	88 875	-	(88 875)	-
Engagements				
- Droits de diffusion	2 107 651	1 125 045	(1 703 447)	1 529 249
- Projets spéciaux – MÉO	-	15 024	-	15 024
- Programmation maison (FMC)	15 858	60 633	(15 858)	60 633
	9 136 912 \$	4 947 446 \$	(7 046 417) \$	7 037 941 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

17

5. ENCAISSE AFFECTÉE (suite)

- (a) Une portion des apports reçus annuellement peut être attribuée au renouvellement des immobilisations techniques de l'Office pour assurer le suivi et les mises à jour reliés aux changements technologiques.
- (b) Une portion du budget de fonctionnement a été octroyé et a été attribué à l'acquisition ultérieure de droits de diffusion. Le solde de 3 381 238 \$ (2024: 2 000 000 \$) est comptabilisé à titre d'apport reporté et ajouté à titre d'encaisse affectée.
- (c) Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Office a pris la décision d'affecter une portion des fonds issus de la dissolution de la Fondation TVOntario et reçus au cours d'un exercice antérieur. À ce titre, les fonds affectés pourront être utilisés à des fins déterminées par le conseil d'administration de temps à autre et seulement avec l'approbation de celui-ci.
- (d) Sur une base annuelle, une portion du budget de fonctionnement est octroyée spécifiquement pour répondre aux exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). Le solde de nil \$ est comptabilisé à titre d'apport reporté et ajouté à titre d'encaisse affectée.
- (e) Une portion du budget de fonctionnement a été octroyée et attribuée à des projets catégorisés en tant que priorités d'entreprise. Le montant de 725 932 \$ a été utilisé par l'Office au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.
- (f) Le ministère de l'Éducation a octroyé un financement pour la résolution monétaire de la loi 124. Ce montant représente le solde du financement devant être repayé au ministère de l'Éducation.
- (g) Le Fonds des médias du Canada (FMC) finance certaines programmations maison. Le solde de 612 425 \$ est comptabilisé à titre d'apport reporté et ajouté à titre d'encaisse affectée.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

18

6. DROITS DE DIFFUSION

	2025			
	Solde de début	Ajouts	Dispositions	Solde de fin
Coût des droits de diffusion et productions complétées	24 845 365 \$	5 783 880 \$	(6 125 835) \$	24 503 410 \$
Amortissement cumulé	(9 479 308)	(5 317 879)	6 125 835	(8 671 352)
Valeur nette	15 366 057 \$			15 832 058 \$

	2024			
	Solde de début	Ajouts	Dispositions	Solde de fin
Coût des droits de diffusion et productions complétées	27 268 131 \$	5 589 366 \$	(8 012 132) \$	24 845 365 \$
Amortissement cumulé	(11 685 407)	(5 806 033)	8 012 132	(9 479 308)
Valeur nette	15 582 724 \$			15 366 057 \$

7. PROGRAMMATION MAISON

	2025			
	Solde de début	Ajouts	Dispositions	Solde de fin
Coût des programmations maison	11 381 346 \$	3 187 137 \$	(5 191 048) \$	9 377 435 \$
Amortissement cumulé	(6 579 296)	(2 639 929)	5 191 048	(4 028 177)
Valeur nette	4 802 050 \$			5 349 258 \$

	2024			
	Solde de début	Ajouts	Dispositions	Solde de fin
Coût des programmations maison	15 919 861 \$	2 334 837 \$	(6 873 352) \$	11 381 346 \$
Amortissement cumulé	(9 879 115)	(3 573 533)	6 873 352	(6 579 296)
Valeur nette	6 040 746 \$			4 802 050 \$

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'Office a des régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et des régimes à cotisations déterminées, lesquels garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

Le régime de retraite auquel participent la plupart des employés de l'Office comporte deux volets. Le premier volet est à prestations déterminées entièrement financé par l'Office en vertu duquel les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration correspondant au taux d'inflation jusqu'à un maximum de 3 %. Le deuxième volet est à cotisations déterminées et les cotisations sont versées par l'Office et les participants. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont des régimes contributifs d'assurance maladie, dentaire et vie.

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Office à son régime de retraite capitalisé, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre des autres régimes non capitalisés et des cotisations aux régimes à cotisations déterminées, totalisent 927 419 \$ (2024 : 1 340 114 \$).

Régimes à prestations déterminées

L'Office évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour fins comptables au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée par Eckler en date du 31 mars 2025 et est une extrapolation des données et de l'évaluation complète datée du 31 mars 2023.

Régimes à cotisations déterminées

Les coûts totaux constatés au titre du régime à cotisations déterminées s'élèvent à 284 384 \$ (2024 : 299 218 \$).

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

20

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs et des montants inscrits dans les états financiers

	2025		
	Régime de retraite capitalisé	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	21 380 000 \$	3 244 000 \$	24 624 000 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(25 612 000)	-	(25 612 000)
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	(4 232 000)	3 244 000	(988 000)
(Gain) perte actuariel(le) net(te) non amorti(e)	(2 421 700)	348 800	(2 072 900)
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(6 653 700) \$	3 592 800 \$	(3 060 900) \$

	2024		
	Régime de retraite capitalisé	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	19 314 000 \$	2 898 500 \$	22 212 500 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(24 857 800)	-	(24 857 800)
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	(5 543 800)	2 898 500	(2 645 300)
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	(809 400)	435 400	(374 000)
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(6 353 200) \$	3 333 900 \$	(3 019 300) \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

21

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars, se présente comme suit :

	2025	2024
	%	%
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	60	60
Titres de créances	40	40
Autres	-	-
	100	100

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice et prestations versées

	2025	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	818 400 \$	298 300 \$
Prestations versées, remboursements et transferts	770 900 \$	39 400 \$

	2024	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	467 300 \$	153 800 \$
Prestations versées, remboursements et transferts	707 100 \$	36 400 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

22

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La composition des coûts des avantages sociaux futurs constatés se détaille comme suit :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2025	2024	2025	2024
Coûts des avantages au titre des services courants	1 084 100 \$	911 700 \$	200 400 \$	119 200 \$
Amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	54 000	(56 000)	(30 200)	(60 200)
Intérêts au titre des avantages de retraite	1 119 600	1 023 800	-	-
Perte actuarielle (gain actuariel) lié(e) au rendement prévu de l'actif du régime	(1 439 300)	(1 412 200)	128 100	94 800
	818 400 \$	467 300 \$	298 300 \$	153 800 \$

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2025	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,75	4,20
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	2,50 par année	-
Employés syndiqués	2,50 par année	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	5,75	4,20
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,75	-
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	2,50 par année	-
Employés syndiqués	2,50 par année	-

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

23

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses (suite)

	2024	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,75	4,30
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	2,50 par année	-
Employés syndiqués	2,50 par année	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	5,75	4,30
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,75	-
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	2,50 par année	-
Employés syndiqués	2,50 par année	-

Pour les autres régimes, les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	2025	2024
	%	%
Soins médicaux combinés :		
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux combinés	4,81	4,81
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	3,57	3,57
Année où le taux devrait se stabiliser	2040	2040
Soins dentaires		
Taux tendanciel initial du coût des soins dentaires	4,81	4,81
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	3,57	3,57
Année où le taux devrait se stabiliser	2040	2040

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

24

9. IMMOBILISATIONS

	2025			
	Solde de début	Ajouts	Dispositions	Solde de fin
Coût des immobilisations				
Mobilité	233 461 \$	- \$	(704) \$	232 757 \$
Machines de bureau	1 256 571	326 695	(130 302)	1 452 964
Infrastructure de bureau	824 750	1 162 131	-	1 986 881
Équipement de production	19 223 044	34 045	-	19 257 089
Équipement informatique de production	14 701 739	28 653	-	14 730 392
Ameublement et équipement	2 163 762	24 484	-	2 188 246
Améliorations locatives	7 605 907	-	-	7 605 907
Autres biens	69 250	6 890	-	76 140
	46 078 484	1 582 898	(131 006)	47 530 376
Amortissement cumulé				
Mobilité	232 798	663	(704)	232 757
Machines de bureau	1 183 860	117 797	(130 266)	1 171 391
Infrastructure de bureau	659 880	94 551	-	754 431
Équipement de production	16 422 763	1 058 464	-	17 481 227
Équipement informatique de production	13 686 526	347 141	-	14 033 667
Ameublement et équipement	1 911 064	88 352	-	1 999 416
Améliorations locatives	6 807 721	210 535	-	7 018 256
Autres biens	48 627	10 126	-	58 753
	40 953 239	1 927 629	(130 970)	42 749 898
Valeur nette	5 125 245 \$			4 780 478 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

25

9. IMMOBILISATIONS (suite)

	2024			
	Solde de début	Ajouts	Dispositions	Solde de fin
Coût des immobilisations				
Mobilité	234 982 \$	- \$	(1 521) \$	233 461 \$
Machines de bureau	1 237 271	24 782	(5 482)	1 256 571
Infrastructure de bureau	822 180	2 570	-	824 750
Équipement de production	19 202 501	25 524	(4 981)	19 223 044
Équipement informatique de production	13 982 550	719 189	-	14 701 739
Ameublement et équipement	2 143 286	20 476	-	2 163 762
Améliorations locatives	7 600 757	5 150	-	7 605 907
Autres biens	69 250	-	-	69 250
	45 292 777	797 691	(11 984)	46 078 484
Amortissement cumulé				
Mobilité	229 658	4 661	(1 521)	232 798
Machines de bureau	1 117 754	71 588	(5 482)	1 183 860
Infrastructure de bureau	594 744	65 136	-	659 880
Équipement de production	15 253 110	1 174 634	(4 981)	16 422 763
Équipement informatique de production	13 226 268	460 258	-	13 686 526
Ameublement et équipement	1 783 968	127 096	-	1 911 064
Améliorations locatives	6 587 167	220 554	-	6 807 721
Autres biens	38 582	10 045	-	48 627
	38 831 251	2 133 972	(11 984)	40 953 239
Valeur nette	6 461 526 \$			5 125 245 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

26

9. IMMOBILISATIONS (suite)

	2025	2024
Valeur nette		
Mobilité	- \$	663 \$
Machines de bureau	281 573	72 711
Infrastructure de bureau	1 232 450	164 870
Équipement de production	1 775 862	2 800 281
Équipement informatique de production	696 725	1 015 213
Ameublement et équipement	188 830	252 698
Améliorations locatives	587 651	798 186
Autres biens	17 387	20 623
	4 780 478 \$	5 125 245 \$

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 939 489 \$	2 473 278 \$
Salaires et avantages sociaux courus	1 125 637	1 971 871
Subvention à rembourser	512 006	-
Sommes à remettre à l'État	233 054	274 322
	3 810 186 \$	4 719 471 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

27

11. APPORTS REPORTÉS

	2025		
	MÉO	Autres	Total
Charges reportées			
Solde au début	799 372 \$	166 026 \$	965 398 \$
Plus : montant reçu	-	91 497	91 497
Moins : montant constaté à titre de produit	(799 372)	(193 066)	(992 438)
Solde à la fin	-	64 457	64 457
Projets spéciaux			
Solde au début	15 024	-	15 024
Plus : montant reçu	-	-	-
Moins : montant constaté à titre de produit	(15 024)	-	(15 024)
Solde à la fin	-	-	-
Total	- \$	64 457 \$	64 457 \$
	2024		
	MÉO	Autres	Total
Charges reportées			
Solde au début	2 269 259 \$	268 469 \$	2 537 728 \$
Plus : montant reçu	799 372	201 486	1 000 858
Moins : montant constaté à titre de produit	(2 269 259)	(303 929)	(2 573 188)
Solde à la fin	799 372	166 026	965 398
Projets spéciaux			
Solde au début	-	46 875	46 875
Plus : montant reçu	15 024	-	15 024
Moins : montant constaté à titre de produit	-	(46 875)	(46 875)
Solde à la fin	15 024	-	15 024
Total	814 396 \$	166 026 \$	980 422 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

28

12. APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION

	2025	2024
Solde au début	18 895 307 \$	18 890 376 \$
Plus :		
Acquisitions financées par le financement reçu au cours de l'exercice	2 589 776	2 685 919
Fonds engagés – MÉO	1 779 093	1 050 045
Fonds réservés – MÉO ^(a)	3 381 238	2 000 000
Fonds réservés – autres fonds	75 000	75 000
Moins :		
Disposition	-	-
Amortissement – montant constaté à titre de produit	(5 317 879)	(5 806 033)
Solde à la fin	21 402 535 \$	18 895 307 \$

(a) Une portion du budget de fonctionnement a été octroyé et a été attribué à l'acquisition ultérieure de droits de diffusion. Le solde de 3 381 238 \$ (2024 : 2 000 000 \$) est comptabilisé à titre d'apport reporté et ajouté à titre d'encaisse affectée.

13. APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON

	2025	2024
Solde au début	4 862 683 \$	6 056 604 \$
Plus :		
Acquisitions financées par le financement reçu au cours de l'exercice	3 126 504	2 318 978
Fonds réservés – autres fonds (FMC)	612 425	60 633
Moins :		
Amortissement – montant constaté à titre de produit	(2 639 929)	(3 573 532)
Solde à la fin	5 961 683 \$	4 862 683 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

29

14. APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS

	2025	2024
Solde au début	6 239 900 \$	7 373 872 \$
Plus :		
Acquisitions financées par le financement reçu au cours de l'exercice	468 244	52 628
Fonds réservés – MÉO	531 756	947 372
Moins :		
Disposition	(36)	-
Amortissement – montant constaté à titre de produit	(1 927 629)	(2 133 972)
Solde à la fin	5 312 235 \$	6 239 900 \$

15. APPORTS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
<i>Financement annuel / Montant octroyé</i>		
Subvention de base	21 225 772 \$	21 644 923 \$
Subvention de base – LAPHO	-	657 300
Subvention de capital et de support aux immobilisations	1 000 000	1 750 000
Subvention – droits de diffusion	6 886 070	5 615 764
Subvention – programmation maison	2 104 158	1 171 713
<i>Total reçu année en cours : ministère de l'Éducation</i>	31 216 000	30 839 700
Produits constatés provenant des apports reportés des années antérieures	5 019 365	5 890 500
Transfert aux apports reportés – fonds engagés	(5 692 087)	(4 796 788)
Transfert aux apports reportés – amortissement futur	(9 382 137)	(7 531 502)
	21 161 141 \$	24 401 910 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

30

16. APPORTS – FINANCEMENT DE PROJETS SPÉCIAUX

	2025		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	1 801 700 \$	- \$	1 801 700 \$
Financement constaté des apports reportés	15 024	-	15 024
Moins : apports reportés	-	-	-
	1 816 724 \$	- \$	1 816 724 \$
	2024		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	1 057 331 \$	- \$	1 057 331 \$
Financement constaté des apports reportés	-	46 875	46 875
Moins : apports reportés	(15 024)	-	(15 024)
	1 042 307 \$	46 875 \$	1 089 182 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

31

17. APPORTS – CORPORATIFS ET GOUVERNEMENTAUX

	2025	2024
Ministère de l'Éducation		
Financement reçu au cours de l'exercice	3 574 800 \$	2 725 200 \$
Fonds des médias du Canada		
Financement reçu au cours de l'exercice	1 654 771	1 267 899
Produits constatés provenant des apports reportés des années antérieures	60 633	15 858
Moins : transfert aux apports reportés – fonds engagés – programmation maison	(612 425)	(60 633)
Moins : transfert aux apports reportés – amortissement futur – programmation maison	(1 082 979)	(1 163 124)
Autres organismes de l'Ontario		
Financement reçu au cours de l'exercice	589 237	4 000
Autres provinces		
Financement reçu au cours de l'exercice – droits de diffusion	75 000	75 000
Produits constatés provenant des apports reportés des années antérieures	88 800	27 268
Moins : transfert aux apports reportés – fonds engagés – droits de diffusion	(75 000)	(75 000)
Moins : transfert aux apports reportés – amortissement futur – droits de diffusion	(88 800)	(27 268)
Financement reçu au cours de l'exercice	65 317	141 920
Moins : apports reportés de l'exercice	-	(20 917)
	4 249 354 \$	2 910 203 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

32

18. AUTRES PRODUITS

	2025	2024
Abonnements de distribution du signal	1 022 636 \$	1 051 417 \$
Vente de services	46 588	45 057
Publicité et distribution	7 252	5 171
Vente de produits éducatifs	327 856	183 974
Sous-location	192 852	158 305
Revenus d'intérêts	598 726	567 890
Dons reçus sous forme de services	31 820	62 830
Dons et autres	9 097	4 120
	2 236 827 \$	2 078 764 \$

19. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES ORGANISMES APPARENTÉS

À titre de promoteur du Régime de retraite de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, l'Office s'est engagé à payer certains coûts du régime de retraite, dont la rémunération des employés y travaillant, les honoraires professionnels ainsi que les coûts rattachés à l'utilisation des locaux incluant certains coûts connexes.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Office est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

L'Office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Office est exposé et les principales politiques de gestion des risques financiers qu'il applique sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que l'Office subirait si un client ou une partie à un instrument financier manquait à ses obligations. Ce type de risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'Office, incluant notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs.

L'Office est exposé à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. Le risque de crédit auquel elle fait face est jugé faible en raison de la nature des débiteurs, qui proviennent principalement de gouvernements. En fin d'exercice, il n'y a aucune créance considérée en souffrance. L'Office n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un débiteur en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

L'exposition maximale de l'Office au risque de crédit correspond aux montants présentés dans les débiteurs à l'état de la situation financière au 31 mars 2025.

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change en raison de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des débiteurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie libellée en dollars américains totalise 87 077 \$ USD (125 182 \$ CAD) (2024 : 50 025 \$ USD (67 784 \$ CAD)).

L'Office ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé et est d'avis que le risque de change auquel ses instruments financiers sont exposés est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Office ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Office établit des prévisions budgétaires, mais ne prépare pas de budget de trésorerie détaillé.

Au 31 mars 2025, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie et d'encaisse affectée de l'Office s'élève à 12 942 372 \$ (2024 : 11 468 430 \$). Toutes les obligations financières de l'Office, qui totalisent 3 810 186 \$ (2024 : 4 719 471 \$), ont des échéances contractuelles de moins de 365 jours.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

34

21. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant le 31 décembre 2028, à verser une somme totale de 2 264 078 \$ pour la location d'espaces de bureau. Les loyers minimaux exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 959 098 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026, à 962 336 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2027 et à 342 644 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2028.

L'Office s'est engagé, d'après un contrat de location-exploitation échéant en 2026-2027, à verser un montant total de 342 887 \$ pour des services de régie. Les paiements pour les deux prochains exercices s'élèvent à 204 381 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026 et à 138 506 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2027.

Au 31 mars 2025, l'Office s'est engagé à faire l'acquisition de droits de diffusion pour un montant total de 2 189 238 \$ dont 1 725 326 \$ sera payé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, 457 340 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2027 et 6 572 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2028.

22. ÉVENTUALITÉ

Le financement reçu des ministères gouvernementaux peut faire l'objet d'un remboursement suite à une vérification si le financement reçu est jugé excédentaire en fonction des ententes de financement convenues entre les parties. Au 31 mars 2025, la direction n'a pas été informée d'un quelconque remboursement éventuel, à l'exception des montants à remettre déjà comptabilisés.